déi gréng

Monsieur Claude Wiseler
Président de la
Chambre des Député·e·s
Luxembourg

Luxembourg, le 17 août 2026

Monsieur le Président,

Par la présente, nous nous permettons de poser une question parlementaire à Monsieur le **Ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme** et à Madame la **Ministre de la Mobilité et des Travaux publics** concernant **les conséquences économiques et infrastructurelles des faibles niveaux d'eau du Rhin pour le Luxembourg.**

Alors que les niveaux d'eau de la Moselle se trouvent encore à des niveaux solides puisque le fleuve est régulé par des écluses, ceux du Rhin se trouvent actuellement, face au manque de précipitation et aux températures élevées, à des niveaux historiquement bas. Par conséquent, les bateaux ne peuvent plus être chargés à pleine capacité, ce qui a des effets néfastes sur le transport de marchandises par le Rhin, et par extension aussi sur la Moselle et donc le port de Mertert. Cela engendre des augmentations des coûts de transport, ce qui amène les client.e.s à chercher des alternatives au transport par voie fluviale.

En Allemagne, certains États fédérés ont décidé d'assouplir les restrictions dominicales de circulation de poids lourds afin de rendre possible un remplacement du transport de marchandises par voie fluviale vers le transport routier. Or, selon des articles de presse, cette solution a aussi ses limites face au nombre de camions et chauffeurs nécessaires et difficilement mobilisables à court-terme.

Face aux conséquences du dérèglement climatique, ces phénomènes de sécheresse risquent de se produire plus fréquemment, avec des conséquences de plus en plus marquées pour le transport de marchandises par voie fluviale et donc pour le port de Mertert.

Notons encore que l'entreprise Tanklux S.A. prévoit une extension des capacités de stockage d'hydrocarbures près du port de Mertert. Les autorités locales et un groupement de citoyen.ne.s ont affirmé leur opposition au projet. Ce dernier se trouvant actuellement en procédure, l'intensification des épisodes de sécheresse et les conséquences y liées sur le transport de marchandises par voie fluviale pourrait remettre en cause le projet.

Dans ce contexte, nous souhaitons poser les questions suivantes :

1. **Vu l'augmentation de la fréquence et de la durée des épisodes de sécheresse, quelles seront selon Monsieur le Ministre les conséquences pour le transport de marchandises par voie fluviale vers et depuis le Luxembourg ? Dispose-t-il de projections sur le développement du transport de marchandises par voie fluviale vers et depuis le Luxembourg ?**
2. **Comment le Gouvernement envisage-t-il développer le transport de marchandises par voie fluviale ? Dans ce contexte, comment veut-il faire face au défi d'intensification des épisodes de sécheresse, sachant que la substitution du transport fluvial par le transport routier a ses limites ?**
3. **Le Gouvernement a-t-il évalué les conséquences d'un report du transport fluvial vers d'autres modes de transport, notamment la route et le rail, en termes de capacités disponibles, de consommation énergétique et d'émissions de gaz à effet de serre ?**

4. **En particulier, les capacités actuelles des infrastructures ferroviaires et intermodales permettraient-elles d'absorber une augmentation significative du transport de marchandises par rail ? Dans la négative, quels investissements supplémentaires seraient nécessaires et le Gouvernement dispose-t-il d'estimations quant à leur ampleur et à leur coût ?**
5. **Le Gouvernement peut-il donner plus d'informations sur l'état d'avancement du projet d'extension des capacités de stockage d'hydrocarbures près du port de Mertert ? Estime-t-il que l'intensification des épisodes de sécheresse et les conséquences y liées sur le transport de marchandises par voie fluviale pourraient remettre en cause le projet ?**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

Joëlle WELFRING
Députée

Meris SEHOVIC
Député